

LE PETIT BULLETIN

Gazette du Montchabouillard



Sommaire

- Éditorial p 1
- Vie municipale 2
- Vie communale 7
- Vie associative 17
- La Métropole 22
- Infos pratiques 23



POLITEIA FRANCE

**L'application mobile
pour communiquer
avec vous !**

Mairie de Montchaboud
Tél/Fax : 04 76 68 29 96
mairie-montchaboud@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture mairie
mardi : 10-12h / 13-16h
mercredi : 10-12h
jeudi : 14-18h

Vie Municipale

Le mot du Maire

Chers Montchabouillards,

Deux Ans de mandat !!

Plus d'un an de confinement !!

Nous n'avons pas eu beaucoup d'occasions de nous retrouver.

Pour vous tenir informés de l'avancement de nos projets et échanger ensemble, je vous convie ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale vous convient le vendredi 10 juin à 18 h 30 dans la salle polyvalente de Montchaboud à une réunion publique d'information.

* cette réunion sera suivie d'un apéritif

Votre Maire, Guy Soto

GESTION DES DECHETS - RAPPEL AU CIVISME

La collecte des déchets, effectuée par la Metro, est organisée de la façon suivante :

Lundi : collecte des déchets du local poubelles

Mercredi : collecte des 3 bacs enterrés (emballages + verres)

Jedi : collecte des dépôts du bassin et des Vernes et nettoyage du local poubelle.

Afin de préserver la propreté de notre commune et pour le bien de tous il est impératif de respecter quelques règles de bon sens et de respect civique ; Nous ne devons pas déposer dans le local poubelle autre chose que des déchets ménagers contenus dans des sacs FERMES, et déposés dans les poubelles prévues à cet effet, **pas de carton, bois, mobilier, etc.....**

Au niveau des bacs enterrés, il peut arriver que ceux-ci soient pleins ; **Il est alors interdit de déposer des déchets sur les plateformes des « cheminées » de remplissage ;**

Ceci est considéré comme un dépôt sauvage et pourra être verbalisé !

Pour tous les déchets volumineux ou qui ne rentrent pas dans les catégories ci-dessus, des déchetteries se trouvent à quelques minutes de notre village (voir dernière page).

Encore une fois pour le respect de notre environnement et pour la propreté de notre village

MERCI de respecter ces quelques règles



Vie Municipale

Conseil Municipal du 09 mars 2022

Délibérations : (présents : 9 + 1 pouvoir)

1 : Vote du compte de gestion 2021

Mr le Maire informe le conseil municipal que le vote du compte de gestion intervient préalablement à celui du compte administratif et que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisé par le Receveur Municipal de Vif.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

10 voix pour

2 : Vote du compte administratif 2021 du budget général M14 et affectation des résultats

Hors de la présence de Mr SOTO Guy, maire de Montchaboud,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif pour l'exercice 2021 prend connaissance des résultats qui se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020 :	105218.44 €
• Part du résultat 2020 affecté en investissement :	- 35000.00 €
• Résultat de l'exercice 2021 :	- 10009.47 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	60208.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020 :	71351.22 €
• Résultat de l'exercice 2021 :	18060.26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	89411.48 €

DECIDE DE REPORTER LES RESULTATS COMME SUIT :

001 solde d'exécution d'investissement reporté :	89411.48 €
002 excédents antérieurs reportés de fonctionnement :	50208.97 €
1068 excédents de fonctionnement en recette d'investissement :	10000.00 €

9 voix pour

3 : Vote du Budget Primitif 2022

En Section De Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	→ 218908.97 €
Recettes de fonctionnement	→ 218908.97 €

En Section D'investissement :

Dépenses d'investissement	→ 121511.48 €
Recettes d'investissement	→ 121511.48 €

10 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 09 mars 2022 (suite)

4 : Vote du taux des taxes foncières pour l'année 2022

Mr Le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.32 %** (soit 12.42 % de taux communal + 15.90 % de taux départemental)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **94.65 %.**

Après analyse du Budget Primitif 2022 , sur proposition de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **29.90 %**, (soit 14 % de taux communal + 15.90 % de taux départemental)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **94.65 %.**

NB : L'augmentation du taux communal ne fait pas l'unanimité au sein du conseil, des réserves sont émises en raison de l'inflation et de la forte probabilité d'une hausse des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base pour le calcul de la taxe foncière

7 voix pour

5 : Vote des subventions aux associations extérieures pour l'année 2022

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

Il est proposé d'octroyer une subvention aux associations :

Amicale sapeurs-pompiers	155 €
ANIM-AGE	100 €
APEPLEAH	300 €
Gymnastique volontaire	200 €
Les Amis de l'Histoire	80 €
Sur les pas des Huguenots	100 €

10 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 09 mars 2022 (suite)

6 : Approbation de la modification des statuts du S.I.C.C.E.

Les modifications des statuts portent sur les articles suivants :

L'article 1 est rédigé comme suit :

Le 1^{er} septembre 2021, les communes de Brié et Angonnes (Délibération du 31 mars) et Herbeys (Délibération du 29 mars 2021) adhèrent au S.I.C.C.E pour la compétence n°3 : Création, aménagement, entretien et gestion des établissements d'accueil du jeune enfant. (Délibération 14 du 3 juin 2021)

L'article 2 est rédigé comme suit :

La compétence n°2 : la mise en place des études et diagnostics enfance et jeunesse sur le territoire des communes membres ainsi que la signature, au nom des communes membres, d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et enfin, le suivi administratif et financier de la convention pour le compte des communes membres.

La compétence n°4 : création, aménagement et gestion des relais petite enfance.

L'article 5 est rédigé comme suit :

Conformément à l'article du CGCT L 5211-18, à compter de la notification de la délibération du SICCE au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création du SICCE. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'article 6 est rédigé comme suit :

Le retrait d'une commune membre, d'une ou plusieurs compétences, est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du SICCE. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du syndicat au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable. (Article L 5211-19)

L'article 10 est rédigé comme suit :

19 % des dépenses d'administration générale attribuées à la compétence « gestion du relais petite enfance »

Les articles 3, 4, 7, 8, 9 et 11 restent inchangés.

Ces modifications seront effectives au 1er janvier 2022.

10 voix pour

Vie Municipale

Conseil Municipal du 09 mars 2022 (suite)

7 : Création d'un comité scolaire consultatif

Selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des élus municipaux et des personnes extérieures (représentants des associations locales, citoyens...). La durée ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre désigné par le Maire.

Les comités sont publics et sont destinés à favoriser la participation citoyenne et le bon fonctionnement de la démocratie locale.

Le Rôle des Comités :

Les comités consultatifs ont le même rôle que les commissions municipales, mises en place lors de séances du conseil municipal de 2020, et ils sont prioritairement chargés d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Ils ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les membres y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

La composition de ces comités est différente des commissions municipales car des personnes non-élus peuvent être membres de ces comités

Le maire est Président de droit de chacun d'eux.

Mr Le Maire propose la création d'un comité scolaire consultatif pour faire un état des lieux sur la carte scolaire actuelle.

10 voix pour

Comité scolaire consultatif de Montchaboud,

Objectif de ce comité : réflexion sur la scolarité des élèves de primaire de Montchaboud

Membres du comité pour les habitants

Sophie Eyroulet
Catherine Waddle
Audrey Pastorello
Milena Thirion

Membres du comité pour la Mairie

La commission scolaire
Le Maire, Guy Soto

Répartition des rôles

Présidence : Claudine Verollet
Secrétariat : Catherine Waddle, Audrey Pastorello

La première réunion du comité a eu lieu le 30 mars 2022

Vie Communale



Elections présidentielles

RESULTATS DE MONTCHABOUD

Nb inscrits : 286

1er Tour :

16% abstention et 4% blancs

Mme ARTHAUD Nathalie	0	0%
M. ROUSSEL Fabien	2	0.87%
M. MACRON Emmanuel	66	28.69%
M. LASSALE Jean	7	3.04%
Mme LE PEN Marine	34	14.78%
M. ZEMMOUR Eric	22	9.56%
M. MELENCHON Jean-Luc	52	22.6%
Mme HIDALGO Anne	8	3.47%
M. JADOT Yannick	25	10.86%
Mme PECRESSE Valérie	10	4.34%
M. POUTOU Philippe	2	0.87%
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	2	0.87%

Second tour :

16% abstention et 13% blancs et nuls

M. MACRON Emmanuel	141	67.78 %
Mme LE PEN Marine	67	32.22 %

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DANS LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Grenoble - E. Macron 78,74% ; M. Le Pen 21,26,% ;

Claix - E. Macron 71,23% ; M. Le Pen 28,77% ;

Corenc - E. Macron 79,69% ; M. Le Pen 20,31%

Échirolles - E. Macron 65,73% ; M. Le Pen 34,27%

Eybens - E. Macron 67,27% ; M. Le Pen 32,73%

Fontaine - E. Macron 64,38% ; M. Le Pen 35,62%

Le Fontanil-Cornillon - E. Macron 54,48% ; M. Le Pen 45,52%

Gières - E. Macron 69,43% ; M. Le Pen 30,57%

Jarrie - E. Macron 63,35% ; M. Le Pen 36,65%

Meylan - E. Macron 76,94% ; M. Le Pen 23,06%

Saint-Égrève - E. Macron 71,32% ; M. Le Pen 28,68%

Saint-Martin-d'Hères - E. Macron 66,64% ; M. Le Pen 33,36%

Saint-Martin-le-Vinoux - E. Macron 72,41% ; M. Le Pen 27,59%

Sassenage - E. Macron 61,28% ; M. Le Pen 38,72%

Seyssinet-Pariset - E. Macron 65,42% ; M. Le Pen 34,58%

Seyssins - E. Macron 69,96% ; M. Le Pen 30,04%

La Tronche - E. Macron 81,29% ; M. Le Pen 18,71%

Le Pont-de-Claix - E. Macron 58,28% ; M. Le Pen 41,72%

Varces-Allières-et-Risset - E. Macron 59,29% ; M. Le Pen 40,71%

Vif - E. Macron 55,30% ; M. Le Pen 44,70%

Vizille - E. Macron 54,52% ; M. Le Pen 45,48%

Pour rappel : Les élections législatives sont prévues les 12 et 19 juin 2022, pour la désignation des députés. Dates limites des inscriptions sur les listes électorales pour les élections législatives : le 4 mai pour les inscriptions en ligne et le 6 mai pour les inscriptions en mairie.

Vie Communale

Activité Physique Adaptée

Cours gratuits

**Adaptés aux
capacités de chacun**

Nous vous avons annoncé dans le dernier Petit Bulletin une demande de financement au département pour la prise en charge de cours d'Activité Physique Adaptée. Cette demande a été acceptée !

Les cours ont débuté le 6 avril dans la salle polyvalente de Montchaboud, et se dérouleront une heure par semaine le mercredi à 14 h.

L'objectif n'est pas la performance physique mais la pratique d'une gymnastique adaptée aux capacités de chacun avec la volonté de partager un moment convivial.

Il reste quelques places ,

Si vous souhaitez participer, contactez la Mairie par mail ou téléphone !

convivialité

**À partir de 65 ans
Pas de limite d'âge!**

**Prévention
Maintien de l'autonomie**

**Encadrement par un
professionnel de santé**

Vie Communale



La Communauté 360 Isère, qui rassemble dans le département les acteurs et partenaires de l'accompagnement du handicap, opère depuis quelques mois maintenant un numéro vert,

le 0800 360 360

destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, afin d'accompagner celles-ci dans leurs recherches de solutions.

National, ce numéro vert est « décroché » localement par des conseillers en parcours qui évaluent les besoins et les attentes des appelants, orientent et coordonnent la recherche de solutions face aux situations exposées. Problèmes administratifs, question relative à la scolarisation, à l'emploi, accès aux soins, besoin d'une solution d'accueil ou de répit... : tous les motifs d'appels sont pris en charge.

Le 0800 360 360 est joignable du lundi au vendredi, de 9h à 18h.



Forum séniors

samedi 21 mai 2022 de 9h30 à 17h

à l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine à Grenoble, 14 et 14 bis avenue Marie Reynoard.
Ouvert à toutes et tous (entrée gratuite)

Cet évènement, organisé par le Département en partenariat avec la ville de Grenoble et son CCAS, sera l'occasion d'offrir aux séniors et proches aidants une journée qui leur est dédiée, par l'intermédiaire de stands, ateliers et conférences.

Ils y trouveront des informations variées et des acteurs ressources dans de nombreux domaines (habitat, mobilités, sport, culture, santé, sécurité, juridique, numérique, aides à la personne, etc.), sans compter les animations prévues pour rendre cette journée agréable et dynamique.

Sujets abordés :

Comment rester autonome le plus longtemps possible ?

Comment effectuer mes démarches à l'ère du numérique ?

Comment me déplacer ?

Que puis-je prévoir pour mon avenir ?

Comment gérer la perte d'autonomie de mes parents ?...



Etat civil

Avis de décès :

Jean DURAND, décédé le 09 avril 2022

Nos sincères condoléances à la famille

Vie Communale

Entretien des haies

Végétation en limite de propriété

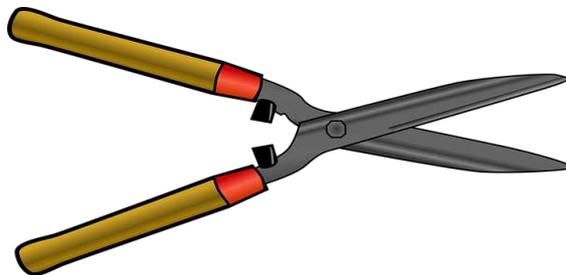
Avec les beaux jours, vient le temps d'entretenir nos espaces privatifs extérieurs ! La municipalité remercie les habitants de Montchaboud qui participent à la mise en valeur de notre commune en entretenant leurs espaces verts en particulier les haies et arbustes limitrophes du domaine public.

M. le Maire rappelle que l'élagage des haies, des arbres et arbustes en bordure de la voie publique est aussi un devoir civique .

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

Dans nos rues parfois étroites, les branches non élaguées gênent le passage de véhicules larges comme le chasse-neige. La sécurité des piétons sur les bas cotés n'est pas optimale et la végétation peut réduire la visibilité d'un panneau de signalisation.

Afin d'éviter ces difficultés, il vous est demandé, si vous êtes concernés, d'intervenir dans les meilleurs délais.



En vertu de l'article L.2212-2-1° du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire prend les mesures nécessaires pour maintenir « la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ». Il peut à ce titre enjoindre aux propriétaires riverains des voies d'élaguer les plantations qui constituent une menace pour la sûreté et la commodité du passage, y compris lorsque les plantations des propriétaires riverains respectent les distances prévues à l'article 671 du code civil.

Le maire est également compétent pour établir les servitudes destinées à établir une meilleure visibilité sur les voies publiques communales, ce qui peut inclure l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » sur « les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité des croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique » (articles L.114-1 et L.114-2 du code de la voirie routière).

Vie Communale

Les chenilles processionnaires



Attention, des nids de chenilles processionnaires ont été repérés sur la commune. Véritable fléau pour les arbres, les animaux et les humains, il est important de les éradiquer pour éviter leur prolifération. Chaque femelle peut pondre jusqu'à 220 œufs.

Il est conseillé de couper les branches porteuses et de brûler le nid, en prenant des précautions, masque pour le nez, la bouche, lunettes de protection, bras et mains couverts, les poils des chenilles contenant une toxine irritante.

Il existe différents types de pièges dont des colliers à poser autour du tronc de l'arbre entre décembre et mai, avec un sac qu'il faudra détacher et brûler ensuite.

Merci à chacun pour sa vigilance !



La table d'orientation de Bellevue attire de nombreux promeneurs.

Grace à la bonne volonté de villageois, le site est propre ,débroussaillé et la visibilité sur les massifs environnants de nouveau dégagée à 360°.

Merci beaucoup à Christian Bouvier, Roland Chabert, Guy Caucau, Jean-paul Mathieu, René Roudet, Aurélien Telmon et son fils.

Vie Communale

Une mare à Loliva

« Créer de la biodiversité et la préserver »

Les Montchabouillards ont répondu présents lors de la vente de courges de Loliva à l'automne ; Killian, le maraicher, nous fait part de ses projets.

Quand reprendra l'activité vente et avec quels produits ?

Ce sera fin avril début mai avec des salades, navets, carottes, oignons nouveaux, radis, pommes de terre nouvelles, des fraises et quelques framboises.

Je prévois une deuxième serre de production à terme, ce qui permettra une saison de culture plus longue.

J'expérimente aussi l'utilisation de bâches d'occultation pour détruire le couvert végétal mis à la fin des cultures et gagner du temps sur le travail de préparation de la terre au printemps..

Moins de travail du sol c'est bénéfique pour la terre et pour l'agriculteur ! Mais Loliva est venté et ce n'est pas facile pour les bâches !



Comment vont s'organiser les ventes ?

Je vais communiquer par mail essentiellement pour prévenir des prochaines ventes, avec l'idée de précommandes en ligne du vendredi au dimanche soir, via un site internet « Cagette.net ».

L'avantage est le stock mis à jour en temps réel avec pour objectif des pertes limitées : commandé, ramassé, vendu ! Nous effectuerons la distribution et le paiement des produits à la ferme avec Elodie le mardi de 17 à 19 h, comme à l'automne ; Avec un peu de volume en plus pour les personnes qui n'auront pas pu commander.

Le temps d'évaluer si ce fonctionnement correspond aux attentes des Montchabouillards, compléter peut-être avec une boîte aux lettres sur le potager, et des listes de commandes sous forme papier. A réfléchir..



Vie Communale

« Les objectifs sont atteints ! »

Peux-tu faire un point sur le financement participatif que tu as lancé via Blue Bees ?

Les objectifs sont atteints c'est génial ! Beaucoup de Montchabouillards ont participé, ce qui valide le projet ici et me donne de la force pour l'année à venir, les copains et la famille ont aussi joué le jeu, mes réseaux dans le maraîchage et les commerces associés.



Quelques personnes avec qui je n'ai pas de lien, qui font simplement confiance à Blue Bees et encouragent l'agro écologie, l'économie sociale et solidaire et le changement de vision et de façon de produire. C'est incroyable cet engouement !

L'utilisation de l'argent récolté était bien détaillé dans la campagne, l'irrigation du terrain, l'acquisition de matériel ergonomique spécifique pour les petites surfaces et le maraîchage à la main, comme une campagnole, faire face aux frais en lien avec la cabane comme le raccordement à l'électricité, la visserie, l'huile de lin pour l'entretien. Et la haie brise-vent au bout du terrain.

Ce financement participatif me permet de ne pas faire d'emprunt et d'augmenter l'ergonomie et la qualité de notre travail.

Ton prochain projet pour Loliva ?

Une mare au début du printemps 2023, financée par le financement participatif Bluebees !

Loliva, c' est là que l'eau va, un point bas derrière la serre récupère l'eau de ruissellement du plateau de Montchaboud . Ce point est 15 cm en eau une partie de l'année et une tranchée a été faite jusque la bouche des eaux pluviales, mais c'est dommage. Utiliser cette eau pour irriguer demanderait un cout d 'aménagement trop élevé, alors créer une mare aurait du sens avec la haie en brise vent .

Créer de la biodiversité et la préserver, favoriser la régulation de populations d'insectes, de ravageurs.

Beaucoup de mares ont disparu par rapport à 50, 100 ans en arrière et, de fait, c'est tout un biotope qui est menacé !



Vie Communale

Laurence, passion pâtisserie

Laurence, quel est ton parcours professionnel et ta formation en pâtisserie ?

J'ai toujours adoré ce qui est créatif. Après un BEP de couture et une capacité en droit, je suis revenue vers ma première passion, la pâtisserie et j'ai obtenu un CAP pâtissier en candidat libre.



Quels produits proposes-tu à Montchaboud le dimanche matin ?

De la viennoiserie, des croissants et des pains au chocolat. Mais je ne suis pas équipée pour les faire moi-même, c'est plutôt un service que je rends aux habitants de Montchaboud, pour un petit déjeuner avec des produits frais sans prendre la voiture. Un pâtissier me fournit la pâte, je façonne et cuis sur place.



De la pâtisserie entièrement faite maison et artisanale comme des brownies, cookies, tiramisu, mousses au chocolat, parfois des tartes au citron meringuées. Je peux faire sur demande tout type de pâtisseries traditionnelles, des entremets, des tartes Bourdaloue, royal chocolat, fraisiers, framboisiers etc...

Je suis en période d'essai, de test pour voir ce qui intéresse les gens.

Il est difficile de prévoir les besoins, une fois, il est resté 36 viennoiseries ! J'essaie de fonctionner avec un système de réservation par texto, mail ou téléphone.

Sur ta carte, on peut lire « cake design » peux-tu nous expliquer ce que c'est ?

Le cake design n'a rien à voir avec la pâtisserie fine traditionnelle. C'est gustativement moins recherché et plus sucré. Le concept, américain à l'origine, est basé sur le côté artistique et personnalisé de la décoration des gâteaux. Les pâtisseries traditionnelles ne font pas de cake design !

Ce sont souvent des gâteaux à étages avec pour base une génoise, on peut la fourrer avec un insert aux fruits, par exemple une compotée de pommes caramel, et pour la déco, de la pâte à sucre, de la crème, de la ganache. Je privilégie la crème au mascarpone plutôt qu'au beurre, c'est plus léger. Mais je m'adapte aux demandes. Par exemple, j'ai eu la commande d'un gâteau avec un arc en ciel pour l'anniversaire d'un enfant.



Vie Communale

« pour colorer de manière naturelle, j'utilise du jus de betterave »

Utilises-tu un matériel spécifique ?

J'utilise comme une boîte à outils avec plein de petits ustensiles, pour façonner, modeler, mais il faut aussi faire marcher son imagination. Par exemple, pour le gâteau arc en ciel, je me suis servie d'un verre pour positionner les boudins de pâte à sucre de chaque couleur, cela prend beaucoup de temps.



« Créatrice de gourmandises », veux-tu dire que tu inventes des recettes ?

Je veux parler du côté artistique, avec ma touche personnelle ; mais il m'est arrivé à l'instinct de créer une recette, en effet.

Quels sont tes circuits pour l'achat des ingrédients ?

Le plus court possible, je cherche par ailleurs des œufs de Montchaboud ! Le plus naturel possible, mais les couleurs sont indispensables pour le cake design; j'essaie de développer des astuces pour colorer de manière naturelle, j'utilise du jus de betterave quand cela est possible pour le rose, rouge et violet.

En dehors du dimanche matin, peut-on faire appel à toi ?

Je travaille sur commande, je peux faire des gâteaux d'anniversaire par exemple, mais aussi du salé, des mignardises, des mini burgers avec du pain fait maison, des mini croque-monsieur, des verrines pour les plateaux apéro.

Pour le cake design, il est préférable de commander au moins 3 semaines avant, car cela demande une certaine organisation.

« Le cake design, c'est plutôt pour les événements à thème »



Vie Communale

Gravillonnage, danger !

Vitesse limitée : « On n'élimine pas les risques mais on les réduit »

Parmi les différents revêtements de route, le gravillonnage est la technique de réfection de plus en plus utilisée, car beaucoup moins coûteuse. Quatre fois moins chère que l'enrobé, elle permet de réparer quatre fois plus de surface de route chaque année.

L'objectif est d'étanchéfier le revêtement pour que les eaux de pluie s'évacuent sur les côtés et empêcher ainsi les nids de poule, dangers permanents pour les automobilistes et surtout les cyclistes.

Une fois les gravillons appliqués sur le revêtement, il est nécessaire de les laisser reposer avant de débarrasser la route du surplus de gravier répandu, afin de ne pas déloger les gravillons ayant adhéré au revêtement frais.

Cette technique demande des conditions météorologiques très spécifiques et très pointues, notamment en matière d'humidité. Pour pouvoir appliquer des gravillons, une route doit absolument être sèche, et doit se trouver dans un environnement à plus de 10°C. Ceci explique que les travaux de mise en place de gravillons sur les routes ont généralement lieu au printemps ou en été.



Ces travaux engendrent un risque réel pour les usagers de la route et notamment pour les 2 roues.

La municipalité, à l'écoute des désagréments signalés par les habitants, s'engage à mettre en œuvre une action de prévention, par la vérification du bon emplacement et de la visibilité de la signalisation temporaire de danger sur chaque zone concernée et en diffusant l'information de la date de ces travaux au plus tôt.

Chacun est toutefois appelé à la vigilance et encouragé à respecter la limitation de vitesse pour sa sécurité et celle des autres.

Vie Associative

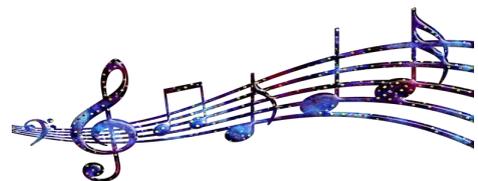
Un printemps animé à Montchaboud !

Pause gourmande à la fin de l'hiver avec la soirée choucroute organisée par la MPT .

Concert et conteuse au Chab'KFé.



Nicolas, Valérie et Aurélien, les présidents des 3 associations du village, solidarité et synergie !

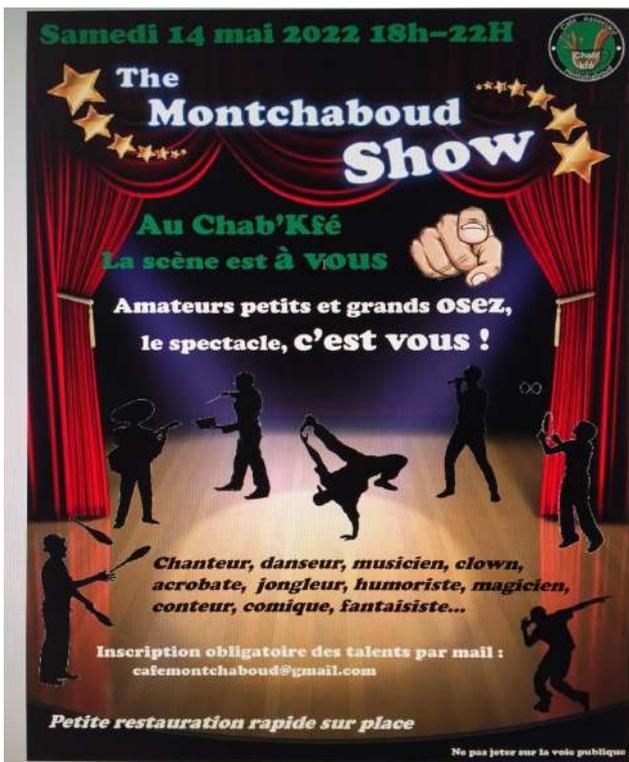


Vie Associative

Soirée Karaoké au Chab, belle participation de la jeunesse !



C'est un fameux trois-Mats...



Prochaine soirée au Chab Kfé
Le 14 Mai

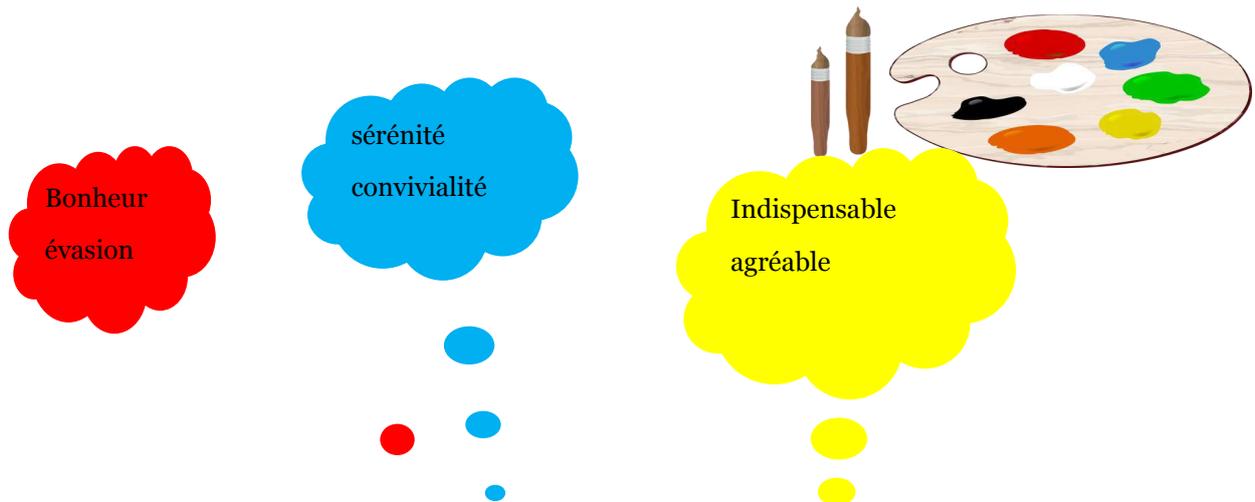
A ne pas manquer , vous serez surpris !

Les talents de
Montchaboud à découvrir ...

Vie Associative

La « Galerie des couleurs »

Le mercredi soir, en poussant la porte de la salle polyvalente, nous découvrons une atmosphère sereine sur fond musical, des visages concentrés mais détendus, des échanges chaleureux autour de tables de travail, chacune encourageant l'autre...



C'est l'atelier de peinture de Montchaboud, un groupe composé de neuf artistes réunies par une passion commune, moment privilégié qu'Odile, Valérie, Michèle, Josette, Jaklyne, Odette, Audrey, Lucette et Michèle décrivent avec leur palette de mots.



Seule dans le désert Michèle Chabert

Valérie, tu animes bénévolement La « galerie des couleurs » peux-tu nous raconter son histoire ?

L'atelier fêtera ses 20 ans l'année prochaine, il a démarré en 2003 à mon initiative. La MPT avait organisé une journée des « artistes de Montchaboud », les amateurs passionnés de peinture, sculpture, poterie exposaient leurs œuvres.

Quelle découverte, quelle révélation !

La passion du dessin et de la peinture ne m'a jamais quittée et c'est donc tout naturellement que j'ai proposé un atelier avec l'envie de réunir les artistes peintres du village et de peindre ensemble. Deux habitantes ont répondu, Michèle Archier et Mme Gérome. A ma grande surprise, elles étaient débutantes et c'était une première pour moi.

Nous avons démarré et, de vernissage en vernissage, le groupe s'est agrandi, a évolué et maintenant nous sommes 9, mais l'esprit reste « être ensemble et peindre ensemble »

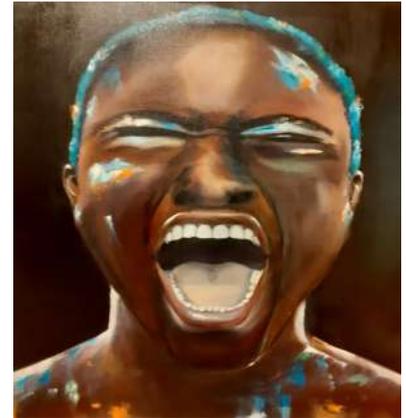
Vie Associative

« L'échange, les regards croisés constituent l'essence même de l'atelier »

Peux-tu nous parler de ta passion pour la peinture, des techniques que tu aimes utiliser, tes thèmes préférés ?

L'art graphique c'est quelque chose qui est en moi. Tout a commencé au lycée avec Mylène Caix, mon enseignante d'arts plastiques. Elle a su m'initier, m'éveiller et m'ouvrir aux différentes techniques que j'ai pu approfondir aux ateliers des Beaux-arts, notamment.

Ma préférence va vers la peinture à l'huile, qui est à l'origine de l'atelier. Je n'ai pas de thèmes préférés, je peins suivant ce qui me touche. J'aime la matière et les couleurs, je travaille souvent par instinct et improvisation. Ce qui importe par-dessus tout, c'est la création, c'est pour moi un véritable engagement spirituel.



Cry of Freedom

Valérie Billondeau

Comment se déroule une année à l'atelier peinture ?

L'atelier est avant tout un moment de plaisir, de retrouvailles, de partage et un moment pour soi. Nous nous enrichissons mutuellement, j'anime, tout en faisant partie du groupe. Mon approche n'est pas académique, j'accompagne, mais l'échange, les regards croisés constituent l'essence même de l'atelier. J'apprends aussi des autres participantes.

J'alterne thèmes imposés et thèmes libres. Avec le temps les thèmes évoluent, selon l'inspiration de chacune, à partir de photos, pour un travail sur la profondeur, l'ombre et la lumière, la transparence, la perspective, le trait ou la couleur.

J'essaie de transmettre le lâcher prise, qui n'est pas un thème en soi, mais plutôt une posture créatrice, en s'inspirant par exemple du Pouring art, une technique où la maîtrise n'a pas sa place « faire avec ce que l'on a et ce qui nous arrive » ce travail permet de ne plus être dans la retenue, sans la pression d'un beau résultat défini à l'avance. Je n'en dis pas plus, vous découvrirez au vernissage...



Black Magic Woman

Odile Voillot

Clarisse

Odette Vian



Vie Associative

« L'art c'est le reflet que renvoie l'âme humaine éblouie de la splendeur du beau »

Victor Hugo

Quand sera-t-il possible de voir vos œuvres ?

Le vernissage est prévu le vendredi 24 juin à partir de 19h 30, et l'exposition se poursuit le 25 juin. Ce sera riche, nous présentons notre travail depuis 2019 !

Cette année, nous avons travaillé sur le thème de la nature « à la manière de » en s'inspirant des tableaux d' Eloise Renouf, Ophalia Pang et Mathilde Crétier, un autre regard sur ce qu'on veut représenter , aller à l'essentiel , une simplification du trait et de la couleur.

Et le thème du trimestre en cours est le Street-art, mais je laisse le groupe en parler :



« C'est l'inconnu, on perd nos repères, on ne sait pas où on va »

le travail est complètement différent, nos habitudes sont bousculées.»

« L'idée du Street art, c'est de faire passer un message. Techniquement, le plus dur c'est la fabrication du pochoir, et on utilise de la peinture acrylique, qui ne permet pas un rat-trapage comme avec l'huile »

« une vraie découverte ! »

Que représente pour vous ce rendez-vous hebdomadaire à l'atelier ?

« faire le vide, ne penser à rien d'autre »

« trouver de la compagnie, prendre soin les unes des autres»

« l'atelier m'a permis de découvrir que je suis créative »

« un moment indispensable, précieux, » « créer des liens »

« progresser avec Valérie qui sait s'adapter au niveau de chacune et nous emmener vers de belles réalisations »

« je rêvais depuis longtemps de peindre, je me nourris de l'expérience des autres et je peux faire des progrès.»

Laissons le mot de la fin à Audrey, la plus jeune participante, elle a intégré le groupe à l'âge de 10 ans, il y a maintenant 17 ans :

« L'atelier, c'est le moment de la semaine où on n'est pas bridé, on peut souffler et exprimer sa créativité .»

La Métropole

La réglementation de la ZFE

Le calendrier de l'interdiction de circulation est le suivant :

- Depuis le 1^{er} juillet 2020, les véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés », classés CQA 5 et classés CQA 4 sont interdits dans 27 communes *Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Meylan, **Montchaboud**, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères ainsi que le Domaine Universitaire, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès, Venon, Veurey-Voroise*
- Dès le **1^{er} juillet 2022**, cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 3
- Dès le 1^{er} juillet 2025, cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 2

- **La Métropole grenobloise vous aide à répondre à vos questions sur :**
- [Comment changer de véhicule et être conseillé ?](#)
- [La Zone à Faibles Émissions \(qui est concerné, quel est le périmètre...\)](#)
- [Les aides et dérogations .](#)
- **Vous pouvez également contacter la Métropole par téléphone au 04 80 70 12 57**

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

POUR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS :

[Dépliant "aide à l'achat d'un véhicule moins polluant"](#)

[Dossier de demande de subvention](#) (professionnels)

[Dossier de demande de subvention](#) (associations)

Pour les particuliers :

[Dépliant "aide à l'achat d'un véhicule moins polluant"](#)

[Dossier de demande de subvention](#)

Vous pouvez venir rencontrer M. le Maire si vous souhaitez plus d'informations

Infos pratiques

Petites annonces

Au fil d'Élo

Couture et broderie

Fait main à Vaulnaveys-le-Haut

Léna déchet - Univers bébé - Accessoires



Élodie QUEYRAS - 06.08.03.89.41
 _au_fil_d_elo
<http://elodiequeyras.wix.com/aufilelo>



Praticienne en massage
 bien-être
 Venez-vous ressourcer, vous
 détendre

Je vous propose divers
 massages adaptés à votre besoin du moment
 Pensez à vous et à vos proches
 Possibilité de bons cadeaux
 N'hésitez pas à me contacter pour de plus
 amples renseignements
 tél : 06.83.93.23.65
 Chrystèle Mathieu



LE DEUN Loïc & THIRION Dejan - Montchaboud

Tél. **07 82 86 73 79**

bellevue.paysage.isere@gmail.com

Appelez pour un devis gratuit !

Taille et rabattage de haies
 Tonte, désherbage, débroussaillage
 Entretien du jardin
 Elagage et abattage d'arbres
 Travaux paysagers et création



Profitez de 50% de crédit d'impôt pour les
 travaux éligibles aux services à la personne :

Demandez nous pour plus d'informations

Continuons à faire vivre la solidarité.

Le comité du Secours Populaire Français Drac-Romanche situé à Vizille, 33 rue Argoud, vous sollicite : vous pouvez donner des vêtements, du linge de maison, propres et en bon état. Des accessoires de mode, des jouets, des livres, de la vaisselle (pas de meuble).

Vous pouvez déposer vos dons à l'adresse du comité ou à la mairie de Montchaboud aux horaires d'ouverture.

A noter : le vestiaire du comité est ouvert à tous les publics, le vendredi de 16 à 18 heures et le samedi matin de 9 à 12 heures.

Venez aussi faire de bonnes affaires. Un grand merci d'avance. Les bénévoles du SPF 04 76 78 91 38



Infos pratiques

Mes services publics

EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 04 76 78 98 50 (Vizille)
 Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Maison Médicale de Garde : 04 76 08 47 09
 Urgence depuis un portable : 112

CAMBRIOLAGE

Prévenez la gendarmerie
 de Vizille tel : 04 76 78 98 50
 n'oubliez pas de leur signaler la
 période de votre absence

RAPPEL DES HORAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
 Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
 Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture
 Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
 de 14h à 17h30
 Samedi le matin uniquement.

LES HORAIRES DE VOS DECHETERIES **0800 500 027**



Toute l'année, les jours suivants (sauf jours fériés) :

Champ sur Drac : lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h / 13h30-18h
 Mardi, jeudi : 13h15-18h
Vaulnaveys Le Haut : Lundi au samedi : 8h45-12h / 13h-18h
Vizille : Mardi au jeudi : 12h30-18h
 Vendredi et samedi : 9h-12h / 13h15-18h00

En période hivernale (de novembre à mars inclus) : Fermeture à 17h30 de toutes les déchèteries, Réouverture à 13h pour Vizille, ouverture à 9h pour Vaulnaveys Le Haut

Le Petit bulletin est une publication de la mairie de Montchaboud

75 route du village - 38220 Montchaboud

Téléphone /Fax : 04 76 68 29 96

E.mail : mairie-montchaboud@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy SOTO

Rédaction : Véronique FELTRIN

Relecture: Gwenaëlle Montagnon

Tirage : 152 exemplaires - distribués en boîtes aux lettres et par mail